

Le **roseau commun**, ou **phragmite**, est une **espèce exotique envahissante** originaire de l'Eurasie introduite dans la province en 1916.

Cette plante vivace de la famille des graminées s'établit dans les milieux humides, le long des routes, dans les canaux de drainage et sur les berges de cours d'eau.

Le roseau commun se **propage** autant par les rhizomes (tiges souterraines) et par les stolons (tiges aériennes) que les graines. Il se **disperse** par le vent, par l'eau, ainsi que par le transport de sols ou de véhicules contaminés.

PROBLÉMATIQUE

Grâce à sa croissance rapide et à son système racinaire extensif, le roseau commun s'implante et forme de **denses colonies uniformisant ainsi le paysage**.

RÉPERCUSSIONS

L'uniformisation des habitats entraîne une **perte de biodiversité**, autant au niveau de la flore que de la faune.

Le **petit blongios**, une **espèce menacée**, se reproduit uniquement dans les milieux humides où l'on retrouve des plantes émergentes (ex.: quenouille). L'envahissement du roseau commun **diminue le nombre d'habitats potentiels** pour cette espèce.

Aider nous à freiner l'envahisseur!



Roseau commun
crédit photo : Chantal Rondeau



GUIDE DES BONNES PRATIQUES FACE AU ROSEAU COMMUN OU PHRAGMITE, [*Phragmites australis*]

Pour plus d'information :

Comité ZIP des Seigneuries

1095 rue Notre-Dame,
C.P. 353
Saint-Sulpice, QC,
J5W 4L9
450-713-0887

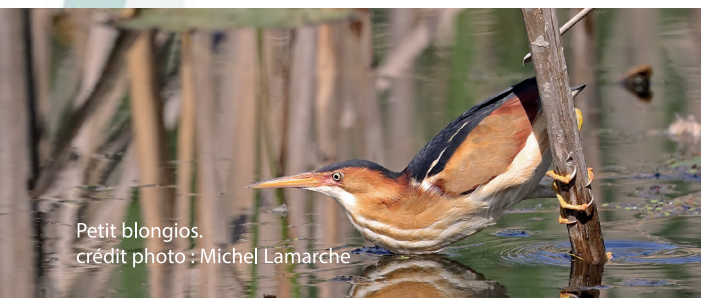
seigneuries@zipseigneuries.com

www.zipseigneuries.com/lutte-au-phragmite/

Avec la participation financière de :



Pour la protection, la restauration
et la mise en valeur du
fleuve Saint-Laurent



Petit blongios.
crédit photo : Michel Lamarche

LE ROSEAU COMMUN : LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER SA PROPAGATION



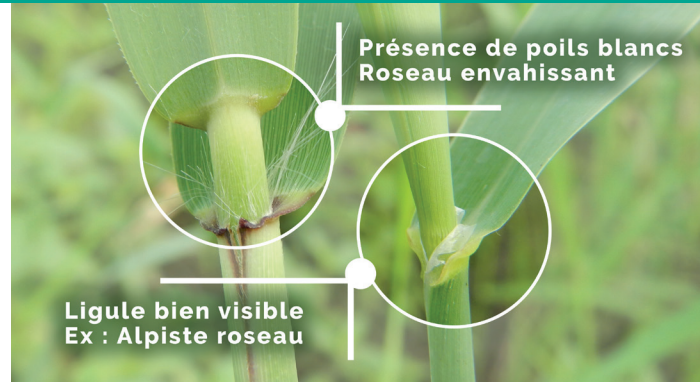
BIEN LE RECONNAÎTRE

Pour différencier le phragmite indigène (*ssp. Americanus*) du phragmite envahissant; voici quelques caractéristiques pouvant aider à les distinguer :

	Roseau envahissant	Roseau indigène
Tige	Beige, rugueuse et rigide - Reste érigée en hiver	Brun rougeâtre, lisse et souple
Feuilles	Bleu-vert Petits poils blancs visibles à la base	Jaune-vert Ligule visible
Floraison	Août – Septembre Gros plumeau dense	Juillet – Août Petit plumeau moins fourni

Peut également être confondu avec :

- » Alpiste roseau (*Phalaris arundinaceae*)
- » *Miscanthus sp.*



POUR CONTRÔLER

- Procéder à une **coupe répétée** (min. 4 ans), aux deux semaines de mai à octobre, en coupant les plants près du sol pour les affaiblir.
- **Couper les « plumeaux »** de graines avant la fin du mois d'août afin d'empêcher la propagation.
- Installer une **géomembrane** pour diminuer la repousse.
- Planter des **espèces indigènes**.

Il existe d'autres méthodes pour contrôler le roseau commun (ex. l'excavation); un plan d'intervention réalisé par des biologistes est souvent nécessaire afin de prendre en compte les particularités de chaque site.

* Toute intervention à des fins privées contre le roseau en rive, en milieu humide ou en plaine inondable doit être autorisée par votre municipalité.

ESPÈCES INDIGÈNES

Plusieurs espèces arbustives créent un milieu ombragé, limitant la croissance du roseau commun. En voici quelques-unes :

- Aulne rugueux (*Alnus incana ssp. rugosa*)
- Cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*)
- Sureau du Canada (*Sambucus canadensis*)
- Saule de l'intérieur (*Salix interior*)



PRÉVENIR LA PROPAGATION

- Identifier les plants aux différents stades.
- **Agir rapidement** pour éviter sa propagation.
- Bien **nettoyer** les instruments de travail et la machinerie **AVANT et APRÈS** toute intervention pour qu'il ne reste **AUCUN résidu**
- Disposer des résidus
- **Ne pas composter** les résidus
- **Éviter** de laisser un **sol à nu**.